



gala
Sports
Laval

**Sports
Laval**

PROGRAMME DE BOURSES 2010



WWW.SPORTSLAVAL.QC.CA

Table des matières

Présentation du programme	5
Bourses pour des athlètes de la relève	7
Bourses pour des athlètes de niveau provincial	8
Bourses pour des athlètes de niveau national	9
Bourse pour un athlète de niveau international	10
Bourses pour des athlètes étudiants.....	11
Bourses pour la reconnaissance du développement sportif.....	12
Soutien au projet de développement sportif.....	13
Soutien aux entraîneurs	14
Soutien aux officiels	15
Soutien à la formation des entraîneurs et des officiels	16
Mentions honorifiques.....	17
Procédure à suivre.....	19
Liste de vérification	21
Annexes	23

Présentation du programme

Vision

- Le développement du sport régional
- Le développement de la relève locale
- La réussite scolaire

Mission

Soutenir financièrement les divers intervenants sportifs (athlètes, entraîneurs, officiels, organismes sportifs et établissements scolaires) dans le cadre du développement de la relève.

Historique

Maître d'œuvre depuis 1999, Sports Laval puise son fonds de bourses dans la campagne de financement Opération Nez rouge Laval-Basses-Laurentides. Une autre partie du fonds de bourses provient du programme d'affichage dans les aré纳斯 de Laval, de l'entente Pepsi de Ville de Laval ainsi que de la Conférence régionale des élus de Laval.

Évaluation

Les récipiendaires d'une bourse seront sélectionnés par un comité autonome, dont les décisions sont sans appel.

Divulgation

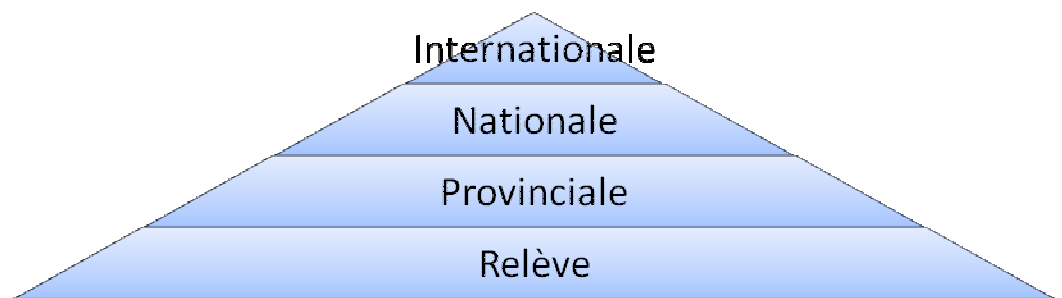
Les bourses seront octroyées lors du Gala annuel de Sports Laval tenu le 21 mai 2010.

Échéancier

Les formulaires devront être acheminés au plus tard le 12 mars 2010 — 16 h.

Règlementation

- Les formulaires doivent être remplis sur informatique (**aucun formulaire rempli à la main ne sera accepté**)
- Il est interdit de s'autoproposer. L'association ou l'établissement scolaire doit absolument apposer sa signature sur les formulaires requis.
- L'athlète qui a déjà obtenu une bourse ne peut pas descendre d'échelon, c'est-à-dire qu'il ne peut pas se retrouver au bas de la pyramide (p. ex., une personne ayant obtenu une bourse pour le niveau provincial ne peut pas solliciter une bourse pour l'athlète de la relève lors d'une future édition)



Définition

Résident lavallois : Le lieu de résidence de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours¹. L'athlète est présumé domicilié chez le parent ou le tuteur avec qui il passe la plupart de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidence, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

Important

Veuillez noter que Sports Laval reconnaît les structures civiles et scolaires comme des modèles de développement du sport à Laval.

¹ Une personne a, en vertu du Code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leur tuteur (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.

Bourses pour des athlètes de la relève

(associations civiles seulement)

Description : La catégorie athlètes de la relève est disponible annuellement pour chacune des disciplines reconnues par Sports Laval pour un athlète lavallois identifié par son club comme étant la relève*.

* On entend par relève un athlète qui fait preuve d'un potentiel élevé dans sa discipline.

Dans chaque discipline, une bourse de 250 \$ sera remise à un seul athlète. Les répondants régionaux ou les établissements scolaires ne peuvent présenter qu'une seule candidature pour cette catégorie. Un athlète ne peut recevoir cette bourse plus d'une fois.

Admissibilité :

1. Être un étudiant à temps plein durant l'année scolaire 2009-2010;
2. Être un résident lavallois;
 - 2.1 Non-résident — être obligatoirement affilié à un club lavallois depuis au moins 3 ans;
- 3-Être membre d'un club lavallois;
- 4-L'athlète est admissible une seule fois pour cette catégorie.

Exigences :

- Formulaire A rempli et appuyé par le club (signature du président obligatoire);
- Une copie du plus récent bulletin scolaire de l'année 2009-2010;
- Preuve d'affiliation au besoin (voir admissibilité³);
- Tout autre document pouvant appuyer la candidature;
- Inclure une photo numérique² ou d'action de la candidature.

² La photo doit être acheminée par courriel à equipelaval@sportslaval.qc.ca

Bourses pour les athlètes de niveau provincial

Description : Des bourses individuelles sont disponibles pour les athlètes les plus méritants (toutes disciplines confondues) qui se sont distingués lors de leur participation à des compétitions de niveau provincial.

- Un maximum de six (6) bourses sera remis à des athlètes
 - Deux (2) bourses seront remises à des athlètes évoluant dans le réseau scolaire AAA;
 - Quatre (4) bourses seront remises dans la structure civile.

Admissibilité :

1. Être un étudiant à temps plein durant l'année scolaire 2009-2010;
2. Être un résident lavallois
 - 2.1 Non-résident – être obligatoirement affilié à un club lavallois depuis au moins 3 ans;
3. Être membre d'un club de Laval³;
4. Avoir participé à une ou plusieurs compétitions provinciales

ex. :

- Jeux du Québec;
- Coupe Espoir;
- Circuit provincial civil/scolaire/collégial.

Exigences :

- Formulaire B rempli;
- Lettre d'appui de la fédération sportive ou de l'établissement scolaire;
- Une copie du plus récent bulletin scolaire de l'année 2009-2010;
- Tout autre document pouvant appuyer la candidature;
- Inclure une photo numérique ou d'action de la candidature.

³ L'athlète peut être membre d'un club de l'extérieur de Laval, seulement s'il n'y a pas de club sur le territoire lavallois (p. ex., ski de fond, ski alpin, vélo de montagne et BMX).

⁴ La photo doit être acheminée par courriel à equipelaval@sportslaval.qc.ca

Bourses pour des athlètes de niveau national

Description : Des bourses individuelles sont disponibles pour les athlètes les plus méritants (toutes disciplines confondues) qui se sont distingués lors de leur participation à des compétitions de niveau national.

- Un maximum de quatre (4) bourses sera remis à des athlètes.

Admissibilité :

1. Être un étudiant à temps plein durant l'année scolaire 2009-2010;
2. Être un résident lavallois;
 - 2.1 Non-résident — être obligatoirement affilié à un club lavallois depuis au moins 3 ans;
3. Avoir participé à une ou plusieurs compétitions nationales

ex :

- Jeux du Canada;
- Championnat canadien civil/collégial/universitaire;
- Championnat de l'Est;
- Circuit canadien.

Exigences :

- Formulaire C rempli;
- Lettre d'appui de la fédération sportive;
- Une copie du plus récent bulletin scolaire de l'année 2009-2010;
- Tout autre document pouvant appuyer la candidature;
- Inclure une photo numérique⁵ ou d'action de la candidature.

⁵ La photo doit être acheminée par courriel equipelaval@sportslaval.qc.ca

Bourse pour un athlète de niveau international

Description : Une bourse individuelle est disponible pour l'athlète le plus méritant (toutes disciplines confondues) qui s'est distingué lors de sa participation à des compétitions de niveau international.

- Dans cette catégorie, une seule bourse sera remise. Un athlète ne peut recevoir cette bourse plus d'une fois.

Admissibilité :

1. Être un étudiant à temps plein durant l'année scolaire 2009-2010;
2. Être un résident lavallois
 - 2.1 Non-résident — être obligatoirement affilié à un club lavallois depuis au moins 3 ans;
3. Avoir participé à une ou plusieurs compétitions internationales

ex. :

- Jeux olympiques ou paralympiques ;
- Championnat du monde;
- Grands jeux multisports (panaméricains, Jeux du Commonwealth ou Universiade);
- Coupe du monde.

Exigences :

- Formulaire D rempli;
- Lettre d'appui de la fédération sportive;
- Une copie du plus récent bulletin scolaire de l'année 2009-2010;
- Tout autre document pouvant appuyer la candidature;
- Inclure une photo numérique ou d'action de la candidature.

⁶ La photo doit être acheminée par courriel à equipelaval@sportslaval.qc.ca

Bourses pour des athlètes étudiants

Description : Des bourses individuelles sont disponibles pour les athlètes les plus méritants (toutes disciplines confondues) qui se sont distingués par leurs résultats sportifs et scolaires ainsi que par leur engagement dans leur milieu scolaire.

- Un maximum de six (6) bourses sera remis
 - Deux (2) bourses à des athlètes de la 6^e année du primaire (masculin et féminin);
 - Deux (2) bourses à des athlètes de la 5^e année du secondaire (masculin et féminin);
 - Deux (2) à l'ensemble de la structure scolaire.

Admissibilité :

1. Être un étudiant à temps plein durant l'année scolaire 2009-2010;
2. Être un résident lavallois;
3. Être un athlète performant qui fait preuve d'une constance dans son entraînement;
4. Posséder un bon dossier scolaire (bonne moyenne générale);
5. S'engager dans le milieu scolaire et/ou communautaire.

Exigences :

- Formulaire E rempli et approuvé par le club;
- Une copie du plus récent bulletin scolaire de l'année 2009-2010;
- Une lettre d'appui de la direction de l'école (primaire ou secondaire) ou du département (collégial ou universitaire);
- Inclure une photo numérique⁷ ou d'action de la candidature.

⁷ La photo doit être acheminée par courriel à equipelaVal@sportslaVal.qc.ca

Bourses pour la reconnaissance du développement sportif

Description : Des bourses sont disponibles pour les organisations les plus méritantes (clubs ou établissements scolaires) et qui se seront distinguées par des actions concrètes, lors de l'année 2009. Ces organisations se sont démarquées par des faits et gestes qui ont abouti à une augmentation des membres, des entraîneurs, des officiels, etc. De plus, ces organisations se sont engagées dans divers projets.

- Un maximum de deux (2) bourses sera remis.

Admissibilité :

1. Être reconnu par Sports Laval;
2. Être un organisme à but non lucratif légalement constitué et en règle auprès du Registraire des entreprises (au 1^{er} janvier 2010) ou évoluer au sein d'un établissement scolaire membre de Sports Laval;
3. Augmentation des membres, du prorata des participants, des entraîneurs ou des officiels;
4. Faire preuve d'engagement (p. ex., mini-jeux, fêtes de quartier, iso actif, journées portes ouvertes et activités de sport étudiant);
5. Posséder une charte de l'éthique sportive et en faire la promotion.

Exigences :

- Formulaire F rempli;
- Bilan financier du dernier exercice;
- Liste des membres du conseil;
- Une copie de la charte de l'éthique sportive;
- Tout autre document pouvant appuyer la candidature;
- Inclure le logo corporatif (numérique) de l'organisme demandeur⁸.

⁸ La photo doit être acheminée par courriel à equipelaval@sportslaval.qc.ca

Soutien au projet de développement sportif

Description : Des montants sont disponibles pour les organisations (clubs ou établissements scolaires) les plus méritantes. Par ce type de bourses, les organisations désirent soutenir un projet de développement tel que l'achat de matériel, l'augmentation de la visibilité de l'association ou la participation à un événement.

- Un maximum de deux (2) bourses sera remis.

Admissibilité :

1. Être reconnu par Sports Laval;
2. Être un organisme à but non lucratif légalement constitué et en règle auprès du Registraire des entreprises (au 1^{er} janvier 2010) ou évoluer au sein d'un établissement scolaire membre de Sports Laval;
3. Présenter un projet de développement (p. ex., l'achat de matériel, la participation à un événement, la visibilité ou l'engagement dans la communauté).

Exigence :

- Formulaire G rempli;
- Bilan financier du dernier exercice;
- Liste des membres du conseil;
- Plan d'action des prochaines années;
- Tout autre document pouvant appuyer la candidature;
- Inclure le logo corporatif (numérique) de l'organisme demandeur⁹.

⁹ La photo doit être acheminée par courriel à equipelaVal@sportslaval.qc.ca

Soutien aux entraîneurs

Description : Des montants¹⁰ sont disponibles pour les organisations¹¹ (clubs et établissements scolaires) les plus méritantes.

- Dans cette catégorie, une enveloppe discrétionnaire sera distribuée selon les besoins.

Admissibilité du club :

1. Être reconnu par Sports Laval;
2. Être un organisme à but non lucratif légalement constitué et en règle auprès du Registraire des entreprises (au 1^{er} janvier 2010) ou évoluer au sein d'un établissement scolaire membre de Sports Laval;
3. Le club ou l'école qui fait la demande ne doit pas avoir reçu de soutien financier de sa fédération pour l'entraîneur visé par la présente demande.

Admissibilité de l'entraîneur :

1. L'entraîneur doit être affilié et en règle auprès de sa fédération sportive provinciale reconnue;
2. L'entraîneur visé par cette demande doit offrir à un club lavallois au moins 200 heures de service, entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010;
3. L'entraîneur détient une certification minimale complétée du PNCE ou une équivalence reconnue par sa fédération sportive.

Exigences :

- Formulaire H rempli et cosigné par le club et l'entraîneur;
- Preuve de la certification de l'entraîneur;
- Inclure une photo numérique¹² ou d'action de la candidature.

Dépenses admissibles :

Le soutien financier versé au club doit être remis en totalité à l'entraîneur selon les modalités suivantes :

- Rétribution, salaire ou bonification salariale;
- Remboursement des frais engagés dans le cadre de ses fonctions : frais de déplacement, indemnité forfaitaire, etc.

¹⁰ 50 % du montant de la subvention seront remis au club lors du gala et l'autre moitié, à la réception du rapport (voir formulaire L).

¹¹ Dans les cas où le retour financier est impossible, il sera possible de libeller le chèque à l'ordre de l'entraîneur.

¹² La photo doit être acheminée par courriel à equipelaval@sportslaval.qc.ca

Soutien aux officiels

Description : Des montants sont disponibles pour les officiels les plus méritants.

- Un maximum de deux (2) bourses sera remis à des officiels.

Admissibilité de l'officiel :

1. L'officiel doit être affilié et en règle auprès de sa fédération sportive provinciale reconnue;
2. L'officiel visé par cette demande doit se démarquer par son rendement, sa disponibilité ainsi que son engagement auprès de l'association;
3. L'officiel détient une certification minimale complétée du PNCE ou une équivalence reconnue par sa fédération sportive;
4. L'officiel doit avoir au moins un an d'expérience.

Exigences :

- Formulaire I rempli et cosigné par le club et l'officiel;
- Preuve de la certification de l'officiel;
- Inclure une photo numérique¹³ ou d'action de la candidature.

¹³ La photo doit être acheminée par courriel à equipelaVal@sportslaval.qc.ca

Soutien à la formation des entraîneurs et des officiels

Description : Des montants¹⁴ sont disponibles pour les organisations (clubs ou établissements scolaires) les plus méritantes.

- Dans cette catégorie, une enveloppe discrétionnaire sera distribuée sous forme de crédits, selon les besoins.

Admissibilité :

1. Être reconnu par Sports Laval;
2. Être un organisme à but non lucratif légalement constitué et en règle auprès du Registraire des entreprises (au 1^{er} janvier 2010) ou évoluer au sein d'un établissement scolaire membre de Sports Laval;
3. Le club qui fait la demande ne doit pas avoir reçu de soutien financier de sa fédération pour la formation des entraîneurs ou des officiels.

Exigences :

- Formulaire J rempli;
- Plan d'action ou moyen mis en œuvre pour recruter et former des entraîneurs et/ou des officiels;
- Bilan financier du dernier exercice;
- Liste des membres du conseil;
- Tout autre document pouvant appuyer la candidature;
- Inclure le logo corporatif (numérique) de l'organisme demandeur¹⁵.

¹⁴ Les montants d'argent seront remis uniquement à la réception des preuves de participation aux formations. Dans le cas du PNCE (Programme national de certification des entraîneurs) et de la FMOQ (Formation multisports des officiels du Québec), Sports Laval pourrait offrir la formation sans frais.

¹⁵ La photo doit être acheminée par courriel à equipelaval@sportslaval.qc.ca

Mentions honorifiques

Description : Des mentions honorifiques individuelles ou collectives sont disponibles pour les plus méritants.

- Un maximum de neuf (9) mentions honorifiques sera remis :

Athlète

Entraîneur

Organisation/établissement scolaire

Équipe de l'année

Responsable du sport étudiant/Président d'une association sportive

Bénévole

Élève ayant contribué au développement du sport dans son établissement scolaire

Meilleure initiative en éthique sportive

Événement sportif de l'année

- Admissibilité :**
1. Être un organisme ou un établissement scolaire reconnu par Sports Laval;
 2. Être un résident lavallois (athlète) engagé dans une organisation de Laval (entraîneur, officiel, équipe, responsable du sport étudiant et bénévole);
 - 2.1 Non-résident — être obligatoirement affilié à un club lavallois depuis au moins 3 ans.

- Exigences :**
- Formulaire K rempli;
 - Avoir accompli un exploit digne de mention;
 - Tout autre document pouvant appuyer la candidature;
 - Inclure le logo corporatif (numérique) de l'organisme demandeur¹⁶;
 - Inclure une photo numérique¹⁷ ou d'action de la candidature.

¹⁶ La photo doit être acheminée par courriel à equipelaval@sportslaval.qc.ca

¹⁷ La photo doit être acheminée par courriel à equipelaval@sportslaval.qc.ca

Procédure à suivre

- Remplir et signer le(s) formulaire(s) de mise en candidature;
- Joindre les documents nécessaires à la mise en candidature (tel qu'indiqué dans ce document);
- Échéance pour déposer les candidatures : **le lundi 12 mars 2010 – 16 h.**

Retourner le(s) formulaire(s) et tous les documents

Déposer à Sports Laval ou expédier par la poste seulement
(aucun courriel ni aucune télécopie ne seront acceptés)

Sports Laval (Programme de bourses)
3235, boul. St-Martin Est, bur. 221
Laval QC H7E 5G8

Veillez nous faire parvenir la photo ou le logo requis par courriel à
equipelaval@sportslaval.qc.ca

Pour toute information, veuillez communiquer avec
M. Joël Savoie au 450 664-1917, poste 214



Liste de vérification

REMIS S. O.

Formulaire rempli sur informatique		
Dernier bulletin scolaire de l'athlète		
Lettre d'appui du club (signature du président obligatoire)		
Lettre d'appui de la fédération		
Preuve d'affiliation à un club		
Photo numérique acheminée par courriel à equipelaval@sportslaval.gc.ca		
Lettre d'appui de l'établissement scolaire		
Bilan financier du dernier exercice		
Charte de l'éthique sportive		
Liste des membres du conseil d'administration de l'organisme		
Logo corporatif de l'organisme demandeur acheminé par courriel à equipelaval@sportslaval.gc.ca		
Plan d'action de l'organisme		
Preuve de certification de l'entraîneur		
Preuve de certification de l'officiel		
Tout autre document pouvant appuyer la candidature		

Annexes